

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 NOVEMBRE 2022

Sujets inscrits à l'ordre du jour

0 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

TOUR DE TABLE

1- VENTE BATIMENT COMMUNAL

2- FINANCES COMMUNALES

- Révision tarifs location salles communales
- Admission en non valeur

3- PROJET TRAVAUX ECOLE

4- VIE LOCALE

- Point spectacle l'impro' Viste
- Prochaines manifestations
 - Cérémonie du 11 novembre et repas des Aînés

5- QUESTIONS DIVERSES

- Point actions CCAS
- Point CMJ
- Nouvelle organisation des réunions du Conseil Municipal
- Visite du site de la Davière samedi 3 décembre à 10h30

6- AMENAGEMENTS DE LA RUE DE LA VALLEE DU LYS

- attribution maîtrise d'oeuvre

7- MAISON DES JEUNES

- attribution du marché

Le sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trente et un août deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. SAVATIER, Mme MOTHEAU, M. CADOT, M. JUZEAU, Mme LAMY, M. PIEDOUE, Mme WARTEL-OUVRARD, Mme FROIN, Mme SEIGNEURIN, Mme COGNEAU

FORMANT la majorité des membres en exercice

EXCUSES : M. GINER qui donne pouvoir à M. PIEDOUE, M. ABELS, M. DELAY, M. TESSIER, Mme SEGRETAIN, Mme LECOMTE

Madame SEIGNEURIN a été élue secrétaire

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 10 octobre 2022,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022.

TOUR DE TABLE

Intervenant	Sujet	Adjoint concerné	Décision
E. LOIZON	Entrée école maternelle mise en service ce matin Travaux maison des jeunes début décembre. Rencontre avec la mairie de Saché pour remise en état et entretien du chemin mitoyen du chemin ferré Nombreuses dégradations et incivilités dans les toilettes publiques : fermeture momentanée pour remise en état Thilouze info en cours avec distribution prévue mi décembre	P. SAVATIER	Relancer débat vidéo protection en 2023 au vu des nombreuses incivilités constatées
A. LAURENS	Point cantine - personnel intégré le 01/11 - Félicitations à Lydia pour le travail fourni		
D. BOURRY	Maîtrise énergétique : mise en place de 16 clés de température pour 3 semaines (11 école + 3 mairie + 2 baronne) Installation banc fixe pumtrack et city stade Incident lors d'une location salle des tilleuls : assurances saisies Relance entreprises pour travaux commandés et en attente (parquet salle Tilleuls et toiture loge de vigne)		
P. SAVATIER	Travaux enfouissement réseaux rue de l'église seront terminés à la réception des coffrets bois. La fibre avance bien Réfléchir au programme travaux voirie	P. SAVATIER	transmettre point fibre point voirie prochain CM

K. MOTHEAU	Comité culture jeudi 10/11 à 17h30, en présence de B. Monnet CCTVI, ouvert à tous		
S. SEIGNEURIN	Demande liste des commissions et comités mise à jour Questionnement sur la formation des élus		transmettre liste se renseigner et transmettre formations AMF au fil de l'eau
C. DELAY	Excusé		
P. CADOT	Etat du lavoir désespérant		
C. COGNEAU	S'excuse pour avoir dérangé Dany lors d'une réunion CCAS dans la salle des Tilleuls (bruit climatisation)		
G. GINER	Excusé		
L. FROIN	-		
C. TESSIER	Absent		
S. WARTEL OUVRARD	Qui va payer l'éclairage public pour le lotissement de la Colasserie : la mairie Y aura-t-il des décors de Noel cette année : OUI Etat du lavoir désespérant		
E. PIEDOUE	Propose installation boîte à dons et boîte à livres (pas de concurrence avec la bibliothèque) -ancienne cabine tél ?	K. MOTHEAU	A réfléchir
B. LAMY	Qu'en est il du projet d'aménagement de la place de la mairie ?	E. LOIZON	OJ d'un prochain CM
G. ABELS	Excusé		
S. LECOMTE	Absente		
P. JUZEAU	Quand arrivera la fibre ?	P. SAVATIER	Gouélande et Gué de la Cour raccordables - point prochain CM + Thilouze Infos
N. SEGRETAIN	Absente		

1- VENTE BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acquisition du bâtiment situé 1 rue Honoré de Balzac pour la somme de 80 000€. Suite à cette offre, un groupe d'élus a visité ce bâtiment et estime que l'offre n'est pas assez élevée : le bâtiment est sain et idéalement situé en centre bourg.

Plusieurs propositions sont évoquées :

Refuser l'offre à 80 000€

Faire une proposition de vente entre 100 000 € et 120 000€ avec le risque que les acquéreurs abandonnent leur projet.

Conserver le bâtiment qui pourrait être réhabilité en plusieurs phases, garantissant ainsi la création de bureaux et/ou commerces en centre bourg.

Etant donné qu'il n'est pas urgent de décider du devenir de ce bâtiment, il est décidé de constituer un groupe de travail

- qui rencontrera les acquéreurs pour les informer que la municipalité refuse leur offre d'acquisition à 80 000€.
- qui mènera une réflexion sur les aménagements envisageables.

2- FINANCES COMMUNALES

○ Révision tarifs location salles communales

Monsieur le Maire présente un tableau d'évolution des tarifs de location des salles communales et de fréquentation sur plusieurs années et demande à l'assemblée si elle souhaite augmenter les tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les tarifs de location pour l'année 2023 tels que définis ci-dessous et applicables au 1^{er} janvier 2023

NATURE DE LA LOCATION	THILOUZE	Hors Commune
SALLE DES TILLEULS		
SALLE I (30 pers.)		
La journée	210,00	480,00
Prolongation jour supplémentaire	60,00	120,00
Débit	91,00	91,00
Caution	250,00	500,00
SALLE complète (200 pers.)		
La journée : Mariage, bal, banquet	310,00	620,00
Prolongation jour supplémentaire	110,00	220,00
Entreprise ou association à but lucratif		
Location à l'heure	15,00/h	16,00/h
Location soirée	310,00	620,00
Débit	91,00	91,00
Caution (y compris associations)	500,00	800,00
Dégradations graves	Sur facture	Sur facture
Location sonorisation et vidéoprojecteur	30,00	41,00
Caution sonorisation	500,00	500,00
SALLE DE LA BARONNE (60 pers.)		
La journée	180,00	360,00
Prolongation jour supplémentaire	75,00	150,00
Débit	91,00	91,00
Caution (y compris associations)	250,00	500,00
Dégradations graves	Sur facture	Sur facture

○ Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente la liste des sommes irrécouvrables transmise par le service de gestion comptable de Chinon pour laquelle il a été demandé l'admission en non-valeur.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste de côtes irrécouvrables transmise par le comptable de Chinon en date du 28 septembre 2022, regroupant 7 titres pour un montant total de 33.30 €,

Considérant l'impossibilité déclarée par les services du comptable de recouvrer ces titres, dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Admet en non-valeur les 3 titres ci-dessous référencés de la liste n° 5602230012, pour un montant total de 3.60€

Exercice	Références	Reste dû
2018	R-36-90	0.90
2015	R-8-70	0.90
2018	R-36-102	1.80

- Rejette la non-valeur pour les 4 titres ci-dessous référencés de la liste n° 5602230012, pour un montant de 29.70€

Exercice	Références	Reste dû
2017	R-26-74	9.90
2017	R-27-69	5.40
2017	R-29-74	10.80
2018	R-30-77	3.60

3- PROJET TRAVAUX ECOLE

Les travaux d'aménagement de la deuxième entrée ont été réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint : prolongement du trottoir devant l'école, création cheminement de l'entrée maternelle, réalisation d'une place PMR.

Il est précisé que le cheminement a été réalisé de façon temporaire, dans l'attente de la décision d'aménagement définitif du terrain communal qui borde ce chemin. Le projet de cour végétalisée sera étudié avec les enseignants et les parents d'élèves. Le potager devant l'école pourrait être déplacé dans la future cour végétalisée et l'emplacement ainsi libéré pourrait être réaménagé à l'identique des parterres devant l'ALSH.

4- VIE LOCALE

- **Spectacle l'Impro'Viste – dimanche 16 octobre 2022**

Le spectacle a réuni 72 spectateurs

Communes de résidence	Nombre de spectateurs
THILOUZE	66
ARTANNES SUR INDRE	2
BALLAN-MIRE	2
MONTS	2

32 adultes payants

2 tarif réduit

12 enfants de moins de 12 ans

26 invités

- Mme Motheau informe que la chorale d'Artannes-sur-Indre se produira le dimanche 4 décembre à 15h00 dans l'église St Antoine.

- **Programme de la commémoration du 11 novembre**

10h30 – dépôt de gerbes au cimetière

11h00 – cérémonie au Monument aux Morts et chants par les enfants de l'école Balzac

12h00 – vin d'honneur et remises de 7 médailles à la salle des Tilleuls

- **Repas des Aînés**

84 inscriptions au total (Aînés, élus, invités) dont 9 payants.

Le repas sera fourni par le restaurant « Le Sax » et le dessert par la boulangerie pâtisserie le Fournil des Saveurs.

Animation karaoké pendant le repas par Tour-Live-Production.

Monsieur le Maire remercie madame Cogneau pour ses démarches auprès du restaurant, ainsi que madame Richard pour la confection des bouquets pour les tables.

5- QUESTIONS DIVERSES

- **Point actions CCAS : semaine bleue**

La « semaine bleue » est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet évènement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés d'organiser des animations qui permettent de créer des liens entre générations.

Cette année, cinq communes (Saché, Pont de Ruan, Artannes, Villeperdue et Thilouze) se sont associées pour organiser et animer une journée dans la salle des Tilleuls. Une belle réussite mais peu de participants. Il faudra revoir les méthodes de communication et associer les associations des aînés à cette manifestation.

- **Point CMJ**

Nos jeunes élus ont beaucoup d'idées, les projets avancent doucement (choix du pochoir pour marquage au sol du chemin piéton du bourg vers l'école, préparation d'une vidéo pour cérémonie des voeux) et certains devraient aboutir au printemps prochain, comme l'organisation d'une « marche nettoyage ».

L'ensemble du Conseil participera au congrès des Maire qui se déroulera le mercredi 7 décembre à Tours.

- **Nouvelle organisation des réunions du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation des réunions du Conseil Municipal :

- début de séance : 45 minutes - tour de table

- Points ouverts au débat

- Fin de séance : délibérations administratives transmises avec la convocation

Le procès-verbal de la séance sera transmis par mail sous 8 jours et un compte-rendu synthétique sera transmis sur le whatsapp élus.

- **Visite du site de la Davière samedi 3 décembre à 10h30**

- **Réunion avec nouveaux habitants du lotissement La Colasserie vendredi 18 novembre à 18h30, salle des Tilleuls**

6- AMENAGEMENTS DE LA RUE DE LA VALLEE DU LYS - attribution maîtrise d'oeuvre

Une consultation a été lancée auprès de 5 bureaux (associant compétence routière et compétence paysagère)

1. AUREA – Ste Catherine de Fierbois
2. TALPA – Saumur
3. A2i – Jouè-les-Tours
4. ARTELIA – Tours
5. SAFEGE – Tours

Trois offres ont été reçues : AUREA / TALPA / A2i

La Commission d'appel d'offres, réunie le lundi 24 octobre 2022, procède à l'analyse des plis et au choix du bureau

BUREAUX	OFFRES DE BASE sur tranche ferme + optionnelles 1 et 2			TOTAL HT	note/100	classement
	à l'ouverture	vérifiées	Permis d'aménager			
	BASE HT	BASE HT	BASE HT			
AUREA / HADES	24 700,00 €	24 700,00 €	4 000,00 €	28 700,00 €	54,08	3
TALPA	29 880,00 €	29 880,00 €	2 000,00 €	31 880,00 €	77,68	2
A2i	23 220,00 €	23 220,00 €	2 080,00 €	25 300,00 €	95,00	1

La mission de maîtrise d'œuvre est attribuée au bureau A2i.

7- MAISON DES JEUNES – attribution du marché

La Commission d'appel d'offres, réunie le mercredi 12 octobre 2022, retient les entreprises suivantes :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
1	Gros œuvre	COGNARD	43 091,60 €
2	Charpente métallique (lot optionnel)	-	-
3	Charpente - bardage bois - couverture panneaux sandwich	HALGRIN	63 845,38 €
4	Menuiseries ext. aluminium	THAUVY	11 929,50 €
5	Menuiseries int. - isolation - doublage - cloisons sèches - faux plafonds	THAUVY	18 742,00 €
6	Carrelage - faïence	BRAZILIER	5 748,20 €
7	Electricité - chauffage	DENIS ROUSSEAU ENERGIES	13 000,00 €
8	Plomberie - VMC	MEICHE	13 561,33 €

169 918,01 €

Le lot 8, resté sans offre est sorti du marché et attribué à l'entreprise Meiche après consultation de 3 autres entreprises, pour un montant de 13 561.33 € HT. A la demande de la commission d'appel d'offres, une entreprise supplémentaire est consultée mais ne donne pas suite.

Coût estimatif de l'opération	
postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
honoraires maîtrise d'œuvre - PHI 3	13 500,00 €
honoraires SOCOTEC – bureau de contrôle	3 170,00 €
honoraires BATEC – coordinateur sécurité	930,00 €
Compétence géotechnique - étude de sol	1 900,00 €
travaux de construction	169 918,01 €
Coût estimatif de l'opération	189 418,01 €

Subventions accordées DETR, FDSR et CAF : 80 % du montant de l'opération

Autofinancement mairie : 20%

Il est rappelé la nécessité d'associer l'accueil Ados et tous les jeunes Thilouzains au projet (aménagement intérieurs, peinture, kitchenette, choix des jeux...)

Relevé des délibérations examinées le 7 novembre 2022

2022-11-001	Tarifs locations de salles communales
2022-11-002	Admissions en non valeur

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h35

LOIZON Eric, Maire	
SEIGNEURIN Sophie, secrétaire de séance	